



La Construction Sector Transparency Initiative (CoST) est un effort multinational visant à étudier la manière dont les projets de construction publics pourraient être rendus plus transparents et responsables, en réduisant la mauvaise gestion, le gaspillage et la corruption qui sont courants dans ce secteur (encadré n° 1). Les gouvernements, les parties prenantes et le grand public, tous y gagneraient.

Encadré n° 1

La construction financée par des fonds publics utilise généralement 10 à 30 pour cent des dépenses publiques, mais la mauvaise gestion et la corruption peuvent gravement affecter la qualité, la sécurité et la valeur de l'infrastructure qui en résulte. La corruption entraîne un gaspillage des fonds publics et autorise des projets de construction inutiles, inappropriés, défectueux ou dangereux. Elle porte également atteinte à l'État de droit et entrave le développement d'institutions solides et responsables qui sont indispensables à la croissance économique et à la justice sociale.

La transparence profite non seulement aux gouvernements, aux contribuables et aux consommateurs, mais favorise aussi la confiance des investisseurs. Des niveaux de corruption réduits et de meilleurs mécanismes de responsabilité garantissent une concurrence loyale en matière de contrats, et peuvent également améliorer de façon significative les flux d'investissements directs à l'étranger et le financement du développement dans le secteur de la construction d'un pays.

Pour améliorer la responsabilité des entités contractantes et des entreprises de construction en matière de coût et de qualité des projets publics, les parties prenantes ont besoin d'informations sur lesquelles s'appuyer pour évaluer ces critères. La CoST prévoit de divulguer ces informations dans le domaine public pour les projets publics au cours des phases de préparation et de construction. Pour s'assurer que les informations divulguées sont exactes et compréhensibles pour toutes les parties prenantes, la CoST utilise un mécanisme d'assurance pour vérifier l'exactitude des informations et identifier clairement tout sujet de préoccupation.

La CoST a été mise à l'essai dans le cadre d'un projet pilote, pendant une période de deux ans, dans sept pays :

l'Éthiopie, le Malawi, les Philippines, la Tanzanie, le Royaume-Uni, le Vietnam et la Zambie. En outre, le

Guatemala a rejoint l'initiative à titre d'associé. Le projet pilote a été mené par un groupe consultatif international représentant le secteur de la construction, la société civile, les pays participant au projet et les deux promoteurs — le Département britannique du développement international (DFID) et la Banque mondiale. La mise en œuvre a été gérée par un secrétariat international présidé par PricewaterhouseCoopers en collaboration avec British Expertise, Engineers Against Poverty, l'Institution of Civil Engineers et Tiri.



La CoST en action : engager le dialogue avec toutes les parties prenantes

Une caractéristique essentielle de la CoST est qu'elle engage un grand nombre de parties prenantes généralement associées à des projets de construction financés par des fonds publics. Dans chaque pays, un groupe multilatéral (MSG) supervise le projet pour s'assurer que les principes de la CoST sont respectés. Les groupes sont composés de représentants du secteur public, du secteur privé et de la société civile (*voir le bulletin d'information n° 2*).

Cette approche multilatérale s'est révélée efficace et a permis d'attirer l'attention sur les avantages de la transparence dans le secteur et de trouver des façons pratiques d'améliorer la divulgation des informations. Elle a également incité les pays participant au projet pilote à soutenir l'application de la CoST au-delà du projet.

Gagner du terrain

En décembre 2010, la fin de la période du projet pilote, le projet avait réalisé des progrès conséquents :

- Les MSG nationaux travaillaient dans les huit pays.
- Dans tous les pays, la CoST a été approuvée au plus haut niveau gouvernemental.
- Des études préliminaires avaient été réalisées sur 129 projets achevés impliquant 32 entités contractantes.
- Des processus de divulgation et d'assurance avaient été menés sur 81 projets supplémentaires impliquant 29 entités contractantes. Ces projets couvraient la construction dans huit secteurs différents avec des valeurs allant de moins d'un million à environ 500 millions de dollars.



La phase pilote a démontré que l'approche de la CoST était viable d'un point de vue technique, et a permis de tirer des leçons utiles pour soutenir l'approche et étendre son application.

Bien qu'à l'origine la CoST n'ait pas été régie par la demande, avant la fin du projet pilote, sept des huit pays avaient mobilisé des ressources afin de poursuivre leurs programmes CoST nationaux. Dans tous les pays, les MSG ont attiré des représentants hautement qualifiés, expérimentés et motivés issus du secteur privé, de la société civile, des organisations professionnelles et des agences gouvernementales.

Alignement sur les objectifs nationaux

Pour un pays envisageant de participer au programme CoST, les éventuelles mesures d'incitations peuvent inclure :

- l'amélioration de l'environnement commercial ;
- le renforcement de la réputation nationale et de la notation de crédit dans les secteurs de la construction internationale et du financement du développement ;
- la réduction du gaspillage et l'amélioration des performances du secteur de la construction ;
- l'amélioration de la responsabilité sociale ;

- Dans la pratique, la participation donne la possibilité d'apprendre et d'échanger des expériences au niveau international, et les participants peuvent bénéficier d'une assistance technique et de conseils sur les pratiques et les approches appropriées.

La CoST bénéficie de la participation active d'associations internationales et nationales de parties prenantes du secteur de la construction, afin d'obtenir une collaboration efficace et un soutien technique. Au niveau national, la CoST doit être harmonisée ou intégrée autant que possible aux initiatives complémentaires portant notamment sur la réforme de la passation des marchés, l'accès à l'information, la lutte contre la corruption et la responsabilité sociale.

Encadré n° 2

CoST est une initiative volontaire applicable à tout pays et tout ministère gouvernemental ou toute agence qui a dans ses attributions la gestion des projets de construction du secteur public. Les principes qui sous-tendent le CoST sont l'expression de l'engagement consenti d'un acteur pour la transparence et la redevabilité. Ces principes sont :

- Les projets doivent promouvoir la durabilité
- Les gouvernements doivent rendre des comptes
- La transparence peut améliorer l'efficacité
- La transparence favorise la confiance de l'investisseur
- La coopération entre les acteurs est importante.

Soutien de CoST au niveau global

À l'échelle mondiale, la CoST est actuellement soutenue par de nombreuses entreprises privées prestigieuses et par des organisations de la société civile éminentes, notamment Transparency International, l'Institution of Civil Engineers, Engineers Against Poverty, Tiri, l'UK Anti-Corruption Forum — ainsi que par des initiatives mondiales notamment l'organisation de défense populaire ONE et l'International Business Leaders' Forum.

Parmi les partisans du secteur privé du monde entier, on trouve des entreprises internationales solides telles que Balfour Beatty, Halcrow, Ramboll et Strabag. Ce niveau de soutien est fondamental pour garantir la durabilité et l'efficacité. La CoST est très comparable à conventions et initiatives internationales ou bilatérales sur la transparence et la lutte contre la corruption. Par exemple, des initiatives telles que l'Extractive Industries Transparency Initiative et la Medicines Transparency Initiative (MeTA), avec qui elle partage de nombreux points communs.

Pour obtenir plus d'information et nous contacter :

Site Web : <http://www.constructiontransparency.org>

E-mail : Costsecretariat@uk.pwc.com

Téléphone : +44 (0) 20 7804 8000